



Dois-je payer cette année ma taxe foncière

Par **valou1g**, le 17/11/2008 à 09:56

bonjour, j'aurai voulu savoir si je dois payer ma taxe foncière cette année ou pas, n'est-ce que je bénéficie de l'exonération de 2 ans. Voici les infos: j'ai eu les clés en juillet 2006, une année de travaux, j'entre dans les lieux en octobre 2007. Je paye depuis 2006 à ce jour les impôts sur le non bâti. Merci pour votre réponse.

Par **ellaEdanla**, le 17/11/2008 à 21:54

Bonsoir, pour pouvoir bénéficier de l'exonération de taxe foncière les deux premières années, il faut faire la déclaration au centre des impôts dans les 90 jours qui suivent l'achèvement des travaux. Cordialement.